



Acheteur :

COMMUNE DE PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN

FOURNITURE ET LIVRAISON DE FIOUL DOMESTIQUE

MARCHE PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE
ARTICLES 27 et 78 DU CODE DES MARCHES PUBLICS

**ACTE D'ENGAGEMENT
A.E.**

Pouvoir adjudicateur : Madame Le Maire de Plogastel-Saint-Germain

ARTICLE 1 - IDENTIFIANT

• **Pouvoir adjudicateur :**

La Commune de Plogastel St Germain, représentée par Madame Jocelyne PLOUHINEC, Maire.

Comptable assignataire :

Monsieur Gilbert GOURVENNEC
Centre des Finances Publiques de PONT L'ABBE
12A, Rue Charles Le Bastard
29120 PONT L'ABBE

Tel 02 98 87 00 94

• **Objet du marché :**

Le présent marché a pour objet la **fourniture et la livraison de fioul domestique (qualité supérieure)** pour le compte de la Commune de Plogastel-Saint-Germain.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENT DU CANDIDAT

JE SOUSSIGNE(E)
Agissant pour le compte de
Dont le siège social est à
N° de SIRET :

Ensemble désigné "le candidat" après avoir pris connaissance du cahier des charges et des documents qui y sont mentionnés, **m'engage**, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, **à exécuter le présent marché dans les conditions ci-après définies.**

L'offre ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai maximum de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 3 - PRIX

Les modalités de variation de prix sont fixées à l'article 8-2 du Cahier des charges.
Fourniture et livraison de Fioul domestique (qualité supérieure) (Prix en euros)

Le prix sera indiqué avec 2 décimales.

BASE TARIF : [Tarif DIREM \(livraisons de 2000L à 4999L\) établi au 22 septembre 2017 \(publication du 25/09/2017\)](#)

Désignation de la fourniture	Tarif DIREM Hors TVA / M ³	Rabais HT par M ³	Prix Hors TVA / M ³ (après rabais)
FIOUL DOMESTIQUE QUALITÉ SUPERIEURE Appellation :

Délai de livraison (maximum 48 heures) à préciser :

ARTICLE 4 - DUREE DU MARCHE

Durée d'exécution du marché :

- La durée du présent marché est fixée à un an.
- Les commandes peuvent être adressées dès notification du marché.

ARTICLE 5 - PAIEMENT

Les modalités de règlement des comptes du marché sont précisées à l'article 11 du Cahier des charges.

Le paiement se fera par mandat administratif.

La Commune de Plogastel St Germain se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant :

Au compte ouvert au nom de

Nom de la banque

IBAN :

FR						
-----------	--	--	--	--	--	--

COLLER LE RIB

ARTICLE 6 - SIGNATURE DE L'OFFRE PAR LE CANDIDAT

Le candidat doit avoir la capacité à engager la société qu'il représente

Nom et prénom du signataire

Lieu et date

Signature et cachet de l'entreprise

ARTICLE 7 - DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

À Plogastel St Germain, le

Madame Jocelyne PLOUHINEC, Maire